

MRC Vallée-de-la-Gatineau Province de Québec

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC SAINTE-MARIE

2019-09-283 Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale – Municipalité alliée contre la violence conjugale

Attendu que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1).

Attendu que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal.

Attendu que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale.

Attendu qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Attendu que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité.

Attendu que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec.

Attendu que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen et il est résolu de proclamer Lac-Sainte-Marie municipalité alliée contre la violence conjugale.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME D'UNE RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAC SAINTE-MARIE, À LEUR SÉANCE ORDINAIRE, TENUE LE 11 SEPTEMBRE 2019, À LAQUELLE IL Y AVAIT QUORUM.

DONNÉ À LAC SAINTE-MARIE CE 12° JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DE L'AN DEUX-MILLE-DIX-NEUF.

Yvon Blanchard

Directeur général, Secrétaire-trésorier